COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de Fresse de Monval, maire.

Étaient présents : DUBUS Sylvie, LEROY Jennifer, LEVERT Catherine, PETIT Valérie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, LAFORÊT Jérémy, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, THOREL Pascal, VULLIEZ Sébastien.

Absents excusés : Madame BORGNE Véronique ayant donné pouvoir à Madame TOMASI Guylaine,
Madame PACCAUD Elodie ayant donnée pouvoir à Madame LEROY Jennifer,
Monsieur AUBERT Yves ayant donné pouvoir à Monsieur BIELAWSKI Francis,
Monsieur MOUGIN Quentin ayant donné pouvoir à Madame DUBUS Sylvie.

Monsieur Francis Bielawski a été élu secrétaire de séance.

À la demande de Monsieur le Maire, un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour concernant les nuisances sonores liées aux locations de la salle communale.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2026

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II–NUISANCES SONORES SALLE COMMUNALE

Monsieur Bondonneau, riverain de la salle communale, est accueilli par Monsieur le Maire afin qu'il puisse exposer les nuisances constatées et faire part de ses observations au conseil municipal.
Monsieur le Maire rappelle que, l'ancienne équipe du conseil municipal, lors de sa séance du 14 novembre 2025, avait examiné la possibilité d'installer un limiteur de son dans la salle communale. Un devis d'un montant de 3 761,90 € TTC avait alors été présenté. Le conseil municipal avait refusé cette option considérant qu'un limiteur de son ne permettrait pas nécessairement de résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées.
En effet, les nuisances constatées semblent notamment liées aux allées et venues des personnes qui entrent et sortent de la salle, ainsi qu'aux personnes qui restent à l'extérieur pour discuter. Le conseil municipal a néanmoins renforcé les règles d'utilisation de la salle communale. Ces règles sont systématiquement rappelées aux locataires et la commune continue de veiller à leur respect.

À la suite de ces constatations, les membres du Conseil Municipal échangent sur les différentes solutions susceptibles de limiter les nuisances, notamment celles occasionnées par les personnes sortant de la salle. Il est évoqué la possibilité de modifier l'emplacement de l'accès principal à la salle, afin que la porte d'entrée soit située sur le côté latéral du bâtiment, ce qui pourrait limiter les nuisances sonores en direction des habitations riveraines.

La faisabilité technique de cette modification devra être étudiée, notamment au regard des exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
Monsieur le Maire indique qu'il va étudier cette possibilité et que ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

III–ACHAT PARCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a exercé son droit de préemption afin d'acquérir la parcelle située près de l'aire de retournement, cadastrée section ZD 55, d'une contenance de 10 797 m².
Dans le cadre de cette acquisition, la commune et le propriétaire de la parcelle sont parvenus à un accord amiable sur le prix de vente, fixé à 12 400 € par hectare.
Compte tenu de la superficie de la parcelle, soit 10 797 m², le montant de l'acquisition s'élève à 13 388 €, auquel s'ajouteront les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section ZD 55, d'une contenance de 10 797 m², au prix de 13 388 €, hors frais de notaire ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à cette acquisition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ SIVOM de Margny-sur-Matz et état des lieux des canalisations d'eau : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des échanges intervenus lors de la réunion du conseil syndical du SIVOM du 17 septembre 2026.
 Plusieurs fuites importantes ont récemment été constatées sur le réseau, notamment à Margny-sur-Matz. Une nouvelle fuite survenue grande rue ce jour a entraîné une importante perte d'eau et occasionné des perturbations et coupure d'eau sur plusieurs foyers, y compris La Petite Auberge.
 Lors de la réunion du conseil syndical du 17 septembre, une délibération visant à autoriser le renouvellement des canalisations les plus vétustes du réseau a été soumise au vote. Le programme proposé prévoyait notamment de profiter des travaux d'enfouissement en cours pour procéder au remplacement de la canalisation située grande rue et rue de Sueur à Margny-sur-Matz. Il prévoyait ensuite le renouvellement d'environ 500 mètres de canalisation par an, en donnant la priorité aux secteurs présentant les canalisations les plus vétustes.
 La délibération a été rejetée à l'issue du vote, avec 9 voix favorables et 9 voix défavorables, la voix du président étant prépondérante.
 Les membres du conseil municipal échangent sur cette décision et sur la nécessité d'anticiper le renouvellement des canalisations les plus anciennes du réseau. Il est notamment relevé que plusieurs canalisations datent des années 1960 et présentent aujourd'hui un risque accru de rupture et de fuite.
 La situation de la canalisation située à Margny-sur-Matz fait particulièrement l'objet d'échanges, plusieurs fuites ayant été constatées récemment sur ce secteur, notamment les 28 août, 16, 17 et 18 septembre 2026.
 Au regard de cette situation, Monsieur le Maire indique qu'il apparaît difficile de poursuivre les travaux d'enfouissement dans les conditions actuelles. Il ne serait en effet pas opportun de réaliser les travaux de réfection de la route et des trottoirs alors qu'une canalisation présentant des fuites récurrentes se trouve en dessous.
 En conséquence, les travaux sont, à ce stade, suspendus dans l'attente de la recherche d'une solution permettant de sécuriser durablement le réseau d'eau.

- ✓ Nouveau cimetière : les travaux ont commencé. Un chiffrage a été demandé pour la réalisation d'un muret en briques surmonté de barreaux en fer forgé.

- ✓ Eglise : la demande de subvention a été déposée auprès de la DRAC. La commune est en attente de la décision de permis de construire afin de déposer la demande de subvention à la région.

- ✓ Fête communale et brocante : La fête communale s'est déroulée le 12 septembre dans une ambiance conviviale. Les participants se sont montrés très satisfaits de cette édition. La surprise réservée à Jacky Coulon a été particulièrement appréciée.
 La brocante s'est tenue le 13 septembre. La pluie en début de journée, a malheureusement entraîné le départ de certains exposants et visiteurs et a ainsi limité la fréquentation.

Séance levée à : 21H30

Le secrétaire de séance,
Monsieur Francis Bielawski

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490